

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 12 OCTOBRE 2017

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mil dix sept, le douze Octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Sonia Lemoine, Denis Poullaouec, Isabelle Bréjon, Sandrine Macias Stephan, Gaëlle Gueneau Terrien, Nicole Heurtault, Bertrand Denis, Sabrina Gobin

Absents : Jean-Claude Bayle, Isabelle Petit Leménager, Thomas Pinault, Raphaëlle Lebreton, Eric Duval,

Jean-Claude Bayle a donné pouvoir à Bertrand Denis
Isabelle Petit Leménager a donné pouvoir à Sabrina Gobin
Thomas Pinault a donné pouvoir à Denis Poullaouec
Raphaëlle Lebreton a donné pouvoir à Thierry Lucas
Eric Duval a donné pouvoir à Sébastien Kergrohen

Secrétaire de séance : Nicole Heurtault

1. Validation du compte rendu du CM DU 14/09/2017

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 14 Septembre 2017.

2. Point rythmes scolaires rentrée 2018/2019

Lors de sa prise de fonction, le ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER a proposé aux maires d'adapter les rythmes scolaires pour répondre au mieux aux singularités de chaque contexte local.

Les maires de la circonscription de Combourg ont reçu le 19 septembre dernier un calendrier relatif à la modification des horaires des écoles publiques pour la rentrée 2018-2019.

Le calendrier arrêté pour la demande de modification horaire est le suivant :

- **Jusqu'au 6 novembre** : déclaration de réflexion partenariale.
- **Le 4 décembre** : la DSDEN 35 enverra par courriel les documents à renseigner pour une demande de modification horaire.
- **Jusqu'au 15 janvier 2018**, délai de rigueur, il faudra envoyer la demande de modification horaire. Une fois celle-ci formulée, la commune s'engage à mettre en œuvre les horaires proposés, dans le cas d'un accord avec le DASEN.

La question du retour à la semaine de 4 jours a été posée à l'ensemble des familles de l'école. Sur 158 familles sondées, 115 ont répondu :

- 44,4% pour le maintien des 4,5 jours
- 55,6% pour le retour à la semaine de 4 jours.

Les subventions par élève sont passées de 100 € (50 de l'Etat, 50 du Département) en 2015 à 50 € (de l'Etat) en 2017. Une baisse est attendue pour 2018, voire une suppression. Les contrats aidés vont prendre fin à la rentrée 2018, ce qui ne favorisera pas la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.

Les communes avoisinantes (Chasné-sur-Illet, Saint Aubin d'Aubigné, Betton, Saint Sulpice la Forêt et peut-être Chevaigné) repassent à la semaine de 4 jours (comme 50% des écoles au niveau national). Certaines activités extra-scolaires proposées par ces communes et dont Mouazé participe, vont certainement avoir lieu le mercredi matin.

Vu la demande des parents, les raisons évoquées, Sonia Lemoine propose de passer à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018, avec utilisation du centre de loisirs de Chevaigné le mercredi matin (point restant à confirmer auprès de la présidente du centre de loisirs de Chevaigné). La participation financière de la commune évoluerait vraisemblablement pour être aligné sur les montants donnés aux autres centres de loisirs (St Aubin d'Aubigné). Par ailleurs, l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un centre de loisirs à l'école de Mouazé le mercredi seront étudiées.

Délibération n° 2017-038 : Rythmes scolaires 2018 / 2019 :

Après échanges et débat sur la modification des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018 / 2019 sur la commune de Mouazé, le conseil municipal a retenu une orientation pour un retour à la semaine de 4 jours pour l'école communale, avec des adaptations à prévoir en matière d'accueil des écoliers de Mouazé le mercredi en fonction de l'organisation de l'ALSH de Chevaigné, pour la dite rentrée scolaire (adaptation de la participation financière ou étude de la mise en place d'un ALSH sur Mouazé.

Pour : 13 voix

Abstentions : 2 voix Bertrand Denis, Jean Claude Bayle

3. Point sous-traitance « service nettoyage »

Pour faire suite au départ d'une employée municipale chargée de l'entretien des bâtiments communaux, Sonia Lemoine propose de faire appel à une société extérieure.

Deux prestataires ont été consultés **PH+ et Hil Propreté**

Désignation des prestations	Propositions tarifaires PH+	Propositions tarifaires Hil Propreté
Mairie, bibliothèque, wc communaux, salle communale, salle polyvalente	684 € TTC /mois (pas de jeudi dans le devis.)	836,40 € TTC/mois (prévoir 45€ HT supplémentaire si la cuisine a été utilisée).
Entretien école	903,60 € TTC/mois	1029,60 € TTC/mois (avec m.a.p de matériel)

Délibération n° 2017-040 : Entretien des locaux bâtiments communaux

Dans le cadre de l'entretien et nettoyage des bâtiments communaux (Ecole, Mairie,...) et dans un contexte où un agent sur contrat aidé n'a pas souhaité poursuivre son contrat sur ses missions d'entretien et de nettoyage, compte-tenu de l'incertitude sur le sort des autres contrats aidés, il a été proposé de solliciter des sociétés prestataires extérieures lors du dernier conseil municipal du 14 septembre 2017.

Deux sociétés (PH+ et HIL PROP) ayant réalisé des prestations pour la commune par le passé ont fait des propositions après visite des locaux, propositions segmentées en deux parties forfaitaires (Ecole et Bâtiments Communaux).

Après présentation de ces propositions, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis présentés par HIL PROP pour un montant mensuel maximum de 697,00 € HT (836,40 € TTC) pour la partie Bâtiments communaux et 858,00 € HT (1 029,60 € TTC) pour la partie école.

4. Bilan OCSPAC

Bilan Tickets sport Juillet/Août 2017

- 17 jours d'animations
- 29 enfants/jour

Pour Mouazé, 72 enfants ont participé aux activités juillet/août 2017 (63 enfants en 2016)

5. Convention Familles Rurales (Andouillé Neuville) accueil de loisirs

Délibération n° 2017-034 : Participation aux frais éducatifs et au transport de ramassage Saint Aubin d'Aubigné-Andouillé Neuville pour l'accueil de loisirs du Pays d'Aubigné, association Familles Rurales :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention présentée par Familles Rurales, association du Pays d'Aubigné. Les enfants de la commune de Mouazé peuvent fréquenter l'accueil de loisirs sis à Andouillé Neuville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

--De participer aux frais éducatifs à raison de 8,50 € par journée de présence et par enfant

-- De participer aux frais de transport de ramassage au prorata des utilisateurs par commune, soit pour 2017, 5,30 € par prise de bus.

La convention est établie à partir du 1er janvier 2017 pour une durée de 1 an.

-- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention citée et jointe en annexe à la délibération.

6. Questions diverses

Délibération n° 2017-035 : Encaissement chèque

Monsieur le Maire explique que EDF entreprises collectivités rembourse à la commune un trop perçu sur facturation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque du montant de 175,49 € à l'article 7788 du budget primitif 2017.

Rapport d'activités du syndicat Bassin Versant Ile Illet :

Bertrand Denis précise que le syndicat peut intervenir dans les écoles pour sensibiliser les enfants sur ses actions (restauration hydro morphologique des cours d'eau...).

Parution du Mouazé Actus : prévue pour la fin du mois d'octobre.

Convention prêt de matériel :

Délibération n° 2017-037 : Convention de prêt de matériel (tracteur / remorque / gyrobroyeur) avec la commune de Saint Sulpice la Forêt :

La commune de Saint Sulpice la Forêt est devenue propriétaire d'un tracteur SAME (Immat. 905 ADT 35 avec chargeur Mailleux), d'une remorque (Immat. 5422 WN 35) et d'un gyrobroyeur d'accotement. Le dit matériel était anciennement la propriété du SIVU (Saint Sulpice la Forêt / Chasné sur Illet / Mouazé).

Il est donné lecture d'une convention de prêt du dit matériel au profit de la commune de Mouazé (forfait de 110 euros par jour) fixant les modalités pratiques du prêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Aire de jeux dans la coulée verte du lotissement La Saudrais :

Installation en cours, mais des malfaçons ont été observées sur les scellements. Une mise en conformité a été demandée.

Les travaux d'aménagement des allées piétonnes reliant l'école à l'aire de jeux commenceront le lundi 16 octobre.

Délibération n° 2017-036 : Bibliothèque municipale : élimination d'ouvrages

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant qu'un certain nombre de livres, en service depuis quelques années à la bibliothèque municipale, sont dans un état ne permettant pas une utilisation normale, ceux-ci doivent être réformés,

Le conseil municipal décide :

- en service depuis plusieurs années à la bibliothèque municipale, des livres sont mis à la réforme.
- ces livres réformés sont remis gratuitement à l'association Emmaüs.

La liste des livres concernés est jointe à la présente délibération.